



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

2482

Décision 21 novembre 1990

Decisione

K l a u s u r

Crise du Golfe / otages suisses
Etat de la situation et mesures à prendre à court terme

Vu la note du DFAE du 21 novembre 1990 et après délibération, il est

Crise du Golfe / otages d é c i d é :

1. Il est pris acte de la note du DFAE du 21 novembre 1990
2. Le DFAE est autorisé, d'entente avec le DFF, à prendre en charge les frais de voyage consécutif au rapatriement des otages suisses libérés en Iraq.
3. Il examinera en outre si, pour des motifs d'égalité de traitement, il y a lieu de rembourser aux suisses précédemment évacués du Koweït, ces mêmes frais qui leur avaient été facturés.

Pour extrait conforme,
le secrétaire:

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
Nr.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
		EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
		BK		
		EFK		
		Fin.Del.		



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 21 novembre 1990

Note à Monsieur le Conseiller fédéral
Jean-Pascal Delamuraz

Crise du Golfe / otages suisses
Etat de la situation et mesures à prendre à court terme

1. Etat de la situation au 21.11.1990 (8 h 30)

a) Mission privée de parlementaires (MPP) suisses

La MPP a eu depuis son arrivée à Bagdad un certain nombre de contacts. Elle a eu l'occasion de remettre trois listes aux Irakiens le vendredi 16.11.1990 :

- l'une comprenant les 24 Suisses retenus comme otages;
- l'une relative à un certain nombre de ressortissants étrangers employés par des entreprises suisses;
- l'une concernant d'autres étrangers choisis en fonction de critères humanitaires.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, le Parlement irakien n'a pris aucune décision relative aux otages désignés dans ces listes durant la journée du mardi 20.11.1990.

Auparavant, le Président Koller avait été saisi d'un message du coordonnateur de la MPP, le CN Oehler, à propos d'une autorisation d'atterrissage demandée par Iraqi Airways pour le transport de médicaments depuis la Suisse, initialement prévu le 21 et remis au 23. Consultés à Paris, le Président Koller et le Conseiller fédéral Felber ont donné leur accord de principe à ce sujet. Cette décision a été portée à la connaissance de M. Oehler à destination exclusive de la délégation hier matin. Néanmoins, M. Oehler ne s'est pas tenu au caractère confidentiel du message transmis, ce qui

a amené le Président Koller et le Conseiller fédéral Felber à décider dans la soirée de la "Sprachregelung" suivante : "Der Bundesrat hat auf Anfrage wiederholt, dass Lufttransportbewilligungen für Medikamente, die nicht unter die Sanktionen fallen, erteilt werden können". L'accord définitif pour cette autorisation d'atterrissage sera donné à l'Office fédéral de l'aviation civile après que celui-ci ait reçu des détails techniques indispensables (liste des médicaments, respectivement des firmes).

b) Modalités du rapatriement

Quatre possibilités sont envisageables pour le rapatriement:

- Envoi d'un avion Swissair à Bagdad, pour un coût de Frs 187'000.--. Selon les informations de notre Ambassade à Bagdad, cette solution n'est pas vraisemblable, car les Irakiens n'accorderaient pas un permis d'atterrissage à Swissair. Néanmoins, la Cellule de crise continue de maintenir un plan d'urgence, d'entente avec l'Office fédéral de l'aviation civile et Swissair, permettant l'envoi rapide d'un avion pour le rapatriement.

Iraqi Airways transporte les otages de Bagdad à Amman, puis Swissair de cette ville en Suisse. Selon note Ambassade, les Irakiens seraient plutôt réticents quant à cette solution.

- La Cellule de crise n'exclut pas totalement une opération conjointe avec l'Allemagne (utilisation d'un avion de Lufthansa qui devrait ramener des otages allemands; les sondages sont en cours).

- Envoi d'un charter d'Iraqi Airways de Bagdad à Zurich. Le coût de l'opération s'élèverait à US\$ 80'000.-- 85'000.--. L'expérience montre que les Irakiens exigent que ces frais soient couverts par l'Etat de provenance des otages (cash ou garantie de l'Etat).

A partir du moment où le Parlement irakien prendrait une décision de libération d'otages vers la Suisse, il faudrait encore, selon notre Ambassade, 4 jours pour l'établissement des diverses formalités de sortie (visas, etc.).

Chef de la Cellule de Crise Irak-Koweït

2. Mesures à court terme concernant le rapatriement

Propositions :

- Le Conseil fédéral prendrait à sa charge les frais découlant du rapatriement des otages libérés, quelle que soit la solution de transport qui s'imposera, et chargerait le DFAE et le DFF d'en étudier et d'en exécuter les modalités.
- Il serait souhaitable que le Conseil fédéral fasse publier un communiqué de presse lors du retour en Suisse des otages. Trois versions ont été préparées, en fonction des résultats de la MPP (libération d'une partie, d'une grande partie ou de tous les otages), textes qui ont reçu l'accord de principe du Président Koller et du Conseiller fédéral Felber. La Cellule de crise recommanderait en outre que soit le Président Koller soit le Conseiller fédéral Felber fasse une déclaration orale au retour de la délégation.

En cas de retour d'une partie seulement des otages suisses ou d'une faillite complète de la MPP, d'autres mesures sont envisagées (mission de la Croix-Rouge suisse, recours à une personnalité suisse de renom, etc.).

Rappel : Outre l'exigence de la fourniture de médicaments, on peut s'attendre des Irakiens qu'ils avancent d'autres demandes, à propos desquelles les autorités suisses ne veulent pas entrer en matière (livraison de produits alimentaires, notamment de lait en poudre, envoi d'une délégation officielle, déblocage des fonds irakiens, déclaration lénifiante du Conseil fédéral, rétablissement du trafic aérien Bagdad - Genève, etc.), toutes mesures qui seraient en effet contraires à la

